

3

questions à poser à votre député concernant le pouvoir d'achat à la retraite

Au cours des années, les personnes retraitées de l'État ont subi des décisions politiques qui leur ont été défavorables sur le plan financier. En effet, leur pouvoir d'achat s'effrite d'année en année, notamment en raison de la non-indexation de leur rente de retraite pour les années cotisées entre 1982 et 1999.

Pour la première fois au Québec depuis 1982, c'est une nouvelle formation politique qui a été élue au gouvernement. Pour plusieurs de ces nouvelles personnes élues, le dossier de l'indexation et ses impacts négatifs leur sont inconnus. C'est donc le temps de vous faire entendre!

Ainsi, l'AREQ invite ses membres et toutes les personnes qui se sentent interpellées à aller à la rencontre de leur député ou à leur écrire pour leur poser les trois questions suivantes :

1

Lors de la modification de la loi du RREGOP en 2010, le gouvernement ne s'est pas engagé à verser sa part pour contribuer à l'indexation pour les années 1982 à 1999 si le taux de capitalisation requis est atteint. L'AREQ demande au gouvernement depuis plusieurs années de prendre cet engagement. Appuyez-vous cette demande?

2

Les personnes retraitées de la fonction publique et parapublique québécoise s'appauvrissent d'année en année à cause de la non-indexation de leur rente de retraite pour les années cotisées entre 1982 et 1999. Que propose votre parti pour remédier à cela?

3

Au cours des dernières années, plusieurs décisions politiques ont effrité le pouvoir d'achat des personnes à la retraite. Quelles mesures appuyez-vous pour soutenir davantage les personnes âgées sur le plan financier et leur permettre de vivre décemment?



Pour savoir qui est député dans votre circonscription et obtenir les coordonnées, visitez le www.assnat.qc.ca/fr/deputes/index.html